

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

**Avis portant extension de l'avenant annuel pour 2023 relatif au montant des cotisations,
conclu dans le cadre du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)**

Les dispositions de l'avenant annuel pour 2023 à l'accord interprofessionnel conclu lors de la conférence nationale du 19 septembre 2022 du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) est étendu par avis publié au Journal officiel de la République française le 09 avril 2024 (AGRM2409477V)